



Chuzelles **INFO**

N° 126 - Septembre 2015

Sommaire

page

- ② Le mot du Maire
- ③ Agenda
- ④ Affaires scolaires
- ⑥ Personnel municipal
- ⑦ Projet de salle polyvalente
- ⑧ Vie des commissions
 - Travaux
 - Affaires sociales
 - Animation
- ⑩ Infos diverses
- ⑬ Associations
- ⑲ Municipalité
 - Conseils municipaux
 - Tribune libre

**SPÉCIAL
RENTRÉE**



LE MOT DU MAIRE



Voici revenu le temps de la rentrée. La rentrée c'est toujours un moment un peu particulier, pour les enfants qui retrouvent leurs classes, leurs enseignants et leurs camarades, pour les parents qui reprennent le rythme de la vie quotidienne, pour le monde associatif qui repart sur une nouvelle saison et pour l'ensemble des acteurs de la vie Chuzelloise.

Pour la municipalité cette rentrée 2015 se traduit par le lancement du projet de construction d'une nouvelle salle communale. Pour nous aider à définir les besoins et les usages de ce futur équipement, nous avons souhaité vous associer à cette réflexion dès le démarrage. Ce sont le bureau d'études Initial Consultant et le cabinet Dicobat qui nous accompagneront sur ce projet et dans la démarche de concertation. Parallèlement aux ateliers mis en place, chacun pourra venir inscrire ses suggestions, ses remarques sur le cahier de concertation à votre disposition en mairie. J'espère que vous participerez nombreux à ces différents moments d'échanges.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne rentrée.

Mairie de Chuzelles

Horaires d'ouverture :

mardi et jeudi de 8h30 à 11h30
mercredi et vendredi de 15h45 à 18h45

Adresse : 1 place de la mairie
38200 CHUZELLES

Tel 04.74.57.90.97

Fax 04.74.57.43.08

Email mairie@mairie-chuzelles.fr

Site internet www.mairie-chuzelles.fr

Responsable de publication : Marielle Morel

Comité de rédaction :

Commission communication et secrétariat

Bulletin tiré à 900 exemplaires et distribué dans
chaque foyer de Chuzelles

N° 126 - dépôt légal Septembre 2015

FLASH INFO :

Attention nouveaux horaires de la mairie

Les horaires d'ouverture au public de la mairie ont changé.

Le secrétariat est désormais ouvert le mercredi après-midi au lieu du matin (voir détails ci-contre)

Les permanences des adjoints sont consultables sur le site internet.

Listes électorales

Exceptionnellement, en 2015, et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrits sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées les 6 et 13 décembre 2015, les demandes d'inscription déposées entre le 1er janvier et le 30 septembre 2015 seront prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1er décembre 2015.

Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1er octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront en revanche de voter qu'à compter du 1er mars 2016.

Pièces à fournir :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- une pièce d'identité récente (valide ou périmée depuis moins d'un an) prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité.

Les prochaines manifestations à Chuzelles

| DATE | MANIFESTATION | ORGANISATEUR | HORAIRE | LIEU |
|------------------|-----------------------------|------------------|---------|---------------------|
| Septembre | | | | |
| Samedi 19 | Pétanque | FNACA | | Aire de pique-nique |
| Dimanche 20 | Vide-Grenier | Sou des Ecoles | 6h -18h | Aire de pique-nique |
| Lundi 21 | Ludomobile | Municipalité | 10h | Mille Club |
| Mardi 22 | Assemblée générale | APE | 20h30 | Poletières |
| Octobre | | | | |
| Samedi 3 | Coinche | Club des Anciens | | Mille Club |
| Lundi 5 | Don du sang | ARVS | 16h-19h | Mille Club |
| Mardi 6 | Assemblée générale | Sou des Ecoles | 20h30 | Poletières |
| Vendredi 9 | Assemblée générale | FNACA | 17h30 | Poletières |
| Lundi 12 | Ludomobile | Municipalité | 10h | Mille Club |
| Dimanche 25 | Choucroute | Club des Anciens | | Mille Club |
| Novembre | | | | |
| Mercredi 11 | Commémoration | Municipalité | 10h30 | Monument aux morts |
| Vendredi 13 | Murder Party | Municipalité | 18h | Bibliothèque |
| Dimanche 15 | Matinée saucisses | FNACA | | Mille Club |
| Lundi 16 | Ludomobile | Municipalité | 10h | Mille Club |
| Vendredi 20 | Stage | GV | 19h | Mille Club |
| Dimanche 22 | Boudin | ABC Boules | | Mille Club |
| Décembre | | | | |
| Vendredi 5 | Téléthon | AFR | 17h | Mille Club |
| Samedi 5 | Marché de Noël | Municipalité | 17h | Centre-Village |
| Dim. 6 et 13 | Elections régionales | | 8h-18h | Mille Club |
| Lundi 7 | Ludomobile | Municipalité | 10h | Mille Club |
| Samedi 19 | Concert | Ecole de Musique | | Mille Club |

Inscriptions au marché de Noël :

Le marché de Noël aura lieu le samedi 5 décembre en centre village. Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser en Mairie.

Murder party de la bibliothèque :

le vendredi 13 novembre. Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à la bibliothèque.

ACTUALITÉS

Affaires scolaires et péri-scolaires : rentrée des classes



Mardi 2 septembre dernier, c'était la rentrée pour les 196 élèves du groupe scolaire de Chuzelles.

Effectifs par classe..

| CLASSES | Effectif | ENSEIGNANTS |
|--------------------------|----------|---|
| Petite / Moyenne Section | 28 | Mme Judith Cazaubon-Rose (Directrice) |
| Moyenne / Grande Section | 23 | Mme Cécile Girault (remplacée par Mme Déborah Beraldin) |
| Grande Section / CE1 | 18 | Mmes Nadège Ferreira et Véronique Martin |
| CP | 26 | Mme Aurélie Ollivier |
| CE1 | 24 | Mme Valérie Valla Murard |
| CE2 | 24 | Mme Stéphanie Mesquida |
| CM1 / CM2 | 24 | Mme Maëlle Farge |
| CM2 | 24 | Mme Doriane Mange |
| TRS | | Mme Cécile Renaud-Goud |

Rappel des horaires

lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8 h 30 - 11 h 45 et 13 h 30 - 15 h 30
Accueil : 8 h 20 et 13 h 20

mercredi: 8h45 - 11h45
Accueil : 8 h 35

Périscolaire :
NAP : lundi, mardi, jeudi 15h30 - 16h30

Garderie :
Les lundis, mardis, jeudis de 7h30 à 8h20
et de 16h30 à 18h30

Les vendredis de 7h30 à 8h20 et de 15h30 à 18h

Les mercredis de 7h30 à 8h35 et de 11h45 à 12h30

Contact : Dany JAMAIS 04.74.57.78.86 ou
garderie@mairie-chuzelles.fr



L'équipe enseignante :

de gauche à droite et de haut en bas :
C.Renaud-Goud, A. Ollivier, M. Farge, D. Mange, V. Martin,
S. Mesquida.
V. Valla Murard, J. Cazaubon-Rose, D. Beraldin,
N. Ferreira.

Directrice Mme Cazaubon-Rose Tel : 04 74 57 90 76
(déchargée le vendredi)

Affaires scolaires et péri-scolaires : rentrée des classes

Inscription en ligne aux services périscolaires

Depuis la rentrée 2014, l'ensemble des inscriptions aux services périscolaires (restaurant scolaire, garderie, NAP et bus scolaire) se fait en ligne via le logiciel Issila. Celui-ci permet une gestion assez souple des inscriptions, qu'elles soient régulières ou occasionnelles. En outre, la possibilité de payer en ligne ses factures depuis le mois de janvier 2015 en fait un outil complet et pratique pour les familles.

Accès au site : <http://chuzelles.issila.com/>

Vous trouverez aussi sur votre espace client le mode d'emploi du service, le règlement des différents services périscolaires, ainsi que les menus du restaurant scolaire.

Rappel :

- pour le restaurant scolaire, la garderie et le bus: les modifications doivent être faites au plus tard la veille avant 9h00.
- Pour les NAP, l'inscription a lieu par période.

Tarifs :

- Repas : 4,07€
- Repas de substitution (pour enfants non- inscrits) : 8€
- Garderie : 1,65€ par heure - Voir règlement.
- Dépassement d'horaire : 5€
- NAP : 8€ par période

Horaires des transports scolaires

École primaire de Chuzelles

| Ligne PCHU | ALLER | RETOUR |
|-----------------------|-------|--------|
| Points d'arrêt | LM-JV | LM-JV |
| LES SERPAIZIERES | 08:08 | 16:47 |
| LE GRUYERE | 08:09 | 16:46 |
| THIERS | 08:10 | 16:45 |
| LA BOUSSOLE | 08:11 | 16:44 |
| PAUPHILE I | 08:13 | 16:42 |
| PAUPHILE II | 08:14 | 16:41 |
| PAUPHILE RN7 | 08:16 | 16:38 |
| LA BOUSSOLE RN7 | 08:17 | 16:37 |
| LES PINS RESTAURANT | 08:20 | 16:35 |
| CHUZELLES ECOLE | 08:25 | 16:30 |

Collège et Lycée : Lignes 2760 et 2040

voir sur le site de ViennAgglo :

<http://www.paysviennois.fr/-Le-transport-scolaire->

Renseignements : Service Transports 04 74 78 78 89



Réception de rentrée

Lundi 7 septembre, l'ensemble des acteurs de l'école se sont retrouvés en mairie sur invitation de Mme le Maire, pour une petite réunion conviviale de début d'année scolaire.

Les enseignantes et leur directrice Madame Czaubon-Rose, les associations des parents d'élèves et du sou des écoles, ainsi que les agents et le personnel en charge des NAP ont ainsi pu se rencontrer et faire connaissance avec les élus.

Ce fut aussi l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux venus : Mmes Nadège Ferreira, Aurélie Ollivier, Véronique Martin et Cécile Renaud-Goud (enseignantes) et Mmes Lucienne Caetano, Janique Faverjon et Delphine Cottaz (agents communaux)

Les discussions se sont poursuivies autour d'un verre de l'amitié. Bonne rentrée à tous!

Le personnel municipal

Personnel administratif

Les trois secrétaires de mairie vous accueillent pour toutes vos démarches administratives. Les horaires d'ouverture au public de la mairie ont été élargis depuis le 1er septembre et sont maintenant les suivants:

mardi et jeudi de 8h30 à 11h30
mercredi et vendredi de 15h45 à 18h45

de gauche à droite : Lauriane Dumas, Bernadette Martel, Stéphanie Goncalves



Services techniques

Les 3 agents techniques interviennent sur le terrain et assurent l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des espaces verts.

de gauche à droite :
Jérémy Jallamon-Grivaz, Armandino Sebastiao, Claude Gonnet



Police municipale

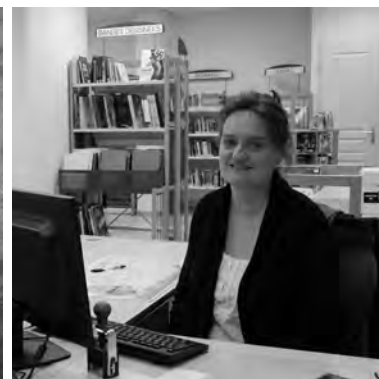
Le nouveau policier municipal, Christophe Gauthier, a pris ses fonctions au mois d'août. Ses principales missions sont de veiller à la sécurité, la tranquillité, et l'ordre public sur tout le territoire de la commune.

Vous pouvez le contacter au N° suivant : **04.74.57.78.12**

Bibliothèque

Isabelle Minet est la responsable de la bibliothèque de Chuzelles. Elle accueille les élèves de l'école avec leurs enseignants, et le public aux heures d'ouverture :

Lundi et Mercredi 16h30-18h45, Vendredi 15h30-18h45



Encadrement périscolaire

Les agents communaux encadrent les enfants sur le temps périscolaire (surveillance et service des repas, garderie, NAP...) assistent les maîtresses de maternelle (ATSEM), et assurent la propreté des locaux.

La personne référente au quotidien pour les parents est Mme Dany Jamais, sous la responsabilité de l'Adjointe aux affaires scolaires Marie-Thé Odrat.

de gauche à droite : Valérie Cianfarani, Dany Jamais (resp. garderie), Delphine Cottaz, Marie-Jo Chavarin, Rim Bousrhi, Laura Viale, Lucienne Caetano, Janique Faverjon, Odile Cholez (ATSEM), Marie-Thé Odrat (adjointe au Maire), Anissa Louchene (ATSEM), Gwennaëlle Seto.



Projet de salle polyvalente

Réunion publique de présentation du projet

Lundi 14 septembre au soir a eu lieu la première réunion publique concernant le projet d'une nouvelle salle communale.

Les Chuzellois étaient venus nombreux, ce qui prouve leur intérêt pour un tel équipement.

En introduction, Madame le Maire a rappelé son souhait de définir au mieux les besoins de la commune et cela en associant tous les Chuzellois au processus de réflexion. En effet, pour réaliser le cahier des charges, il faut commencer par définir la destination finale de cette salle. Ceci impactera sa taille, ses équipements et bien sûr son emplacement. Marielle MOREL a ensuite laissé la parole au cabinet Initial Consultants, le programmeur qui a été choisi pour nous accompagner tout au long de ce projet.

L'équipe d'Initial consultants s'est présentée puis a rappelé le rôle du Maître d'ouvrage (la commune) et celui du Maître d'œuvre (qui coordonne les travaux de la conception à la réalisation). Puis le cabinet a exposé l'état des lieux des infrastructures actuelles de la commune, présenté le calendrier prévisionnel des différentes phases de programmation et expliqué plus précisément comment s'effectuerait la **première phase de concertation avec la population**.

Celle-ci s'effectuera **sous forme d'ateliers de travail**, qui seront mis en place pour les différents utilisateurs des équipements : associations, particuliers et enfin scolaires et péri-scolaires. Les groupes seront formés d'une vingtaine de personnes choisies parmi un panel de volontaires, qui se réuniront lors d'un premier atelier de "définition des besoins". **Les dates sont fixées au 5 octobre pour les particuliers, et au 7 octobre pour les associations**. Une deuxième série d'ateliers suivra, afin de déterminer des scénarii d'implantation.

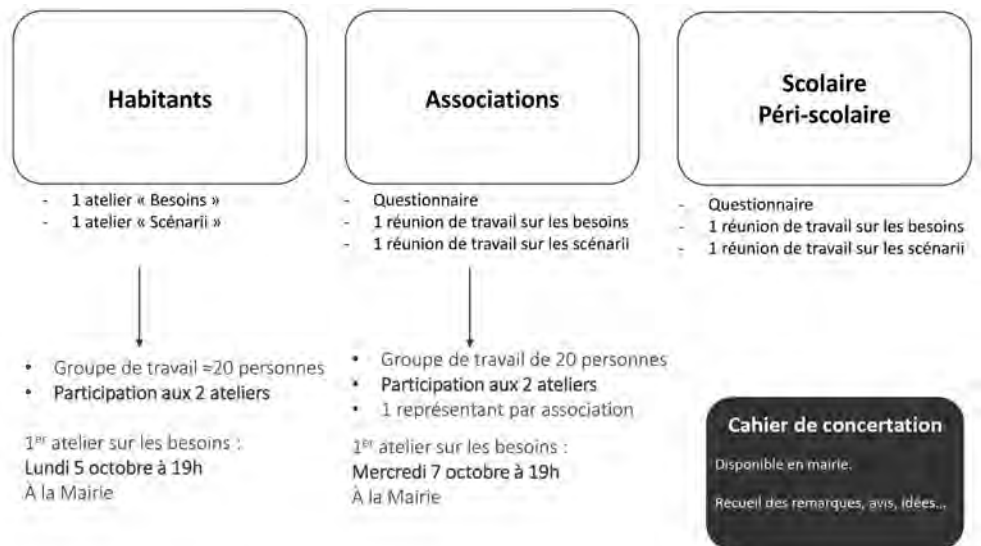
A la fin de la phase de concertation, Initial consultants proposera une nouvelle réunion publique de restitution afin de faire le point sur l'ensemble de la procédure et les choix qui en découleront.



Pour les Chuzellois qui ne pourront pas assister aux ateliers mais souhaiteraient tout de même faire part de leurs idées, **un cahier spécial est à leur disposition en mairie** ainsi qu'un compte-rendu de cette réunion.

Nous espérons que vous vous sentirez aussi investis et passionnés que nous le sommes, et qu'ensemble nous définirons le projet répondant le mieux à l'intérêt général.

Pré-programme : la phase de concertation



Nous rappelons qu'il est encore possible de s'inscrire en mairie, cette inscription exigeant une implication aux deux ateliers (« besoins » et « scénarii »)

VIE DES COMMISSIONS

Commission Travaux



Centre-Village

Les travaux du parking du Mille Club se sont poursuivis cet été et sont maintenant terminés côté sud, où le stationnement est possible depuis le 15 août.

La rampe d'accès PMR joignant le Mille Club à l'église a été créée, et est actuellement dans l'attente d'un garde-corps avant d'être ouverte au public.

L'aménagement des toilettes publiques est en cours.

Initialement prévue début 2016, la 2ème tranche de travaux (côté Poletières) commencera le 28 septembre, ceci afin de minimiser la gêne pour les usagers des salles communales et également d'optimiser les coûts. La pose de l'enrobé de l'allée centrale sera réalisée à la fin des travaux.

Quant aux plantations de l'ensemble du site, elles seront réalisées cet automne.



Nouveau Point d'Apport Volontaire

Situé devant l'aire de pique-nique

Parking de l'école

Un sens unique de circulation a été mis en place sur le parking public. La zone de parking située devant l'école est quant à elle fermée par un arceau et réservée aux enseignants et au personnel communal. Devant le portail de la cour, une zone de stationnement interdit a été aménagée afin de respecter le plan vigipirate.

Commission Affaires sociales

Téléalarmes

Le tarif de location des appareils connectés du service téléalarme a été revu à la baisse pour les abonnés chuzellois, qui paient désormais 37€/mois au lieu de 39. Cette délibération du CCAS permet de répercuter la baisse des tarifs de ViennAgglo sur ce service.

Pour rappel, l'abonnement à la téléalarme géré par Viennagglo propose un service de soutien et de secours à domicile à destination d'une population fragilisée par l'âge, le handicap ou l'isolement. Avec ce dispositif, l'abonné est relié directement avec le SDIS de l'Isère qui organise les secours sur le département en collaboration avec le SAMU.

Au 1er janvier 2015 le nombre d'abonnés était de 1825 sur l'ensemble du territoire de Viennagglo, dont 15 sur Chuzelles.

Gymnastique «Equilibre / mémoire»

La commission CCAS a décidé d'aider les seniors chuzellois qui participent aux séances de «Gym équilibre/mémoire» proposées par l'association Gym Volontaire de Chuzelles.

Cette aide consistera en une réduction de cotisation de 15€ versée sous forme de subvention à l'association.

Pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact avec Muriel Pélagor-Dumout (adjoite aux affaires sociales)

VIE DES COMMISSIONS

Animation : retour sur les manifestations de l'été

Un été placé sous le signe de la musique!

Fête de la musique

Pour commencer, Chuzelles fêtait «l'arrivée des CDs à la bibliothèque» à l'occasion de la fête de la musique, vendredi 19 juin. La chorale «la clé des chants» et l'Ecole de Musique de Chuzelles-Seyssuel ont chanté et joué plusieurs morceaux, sur le parvis de la bibliothèque. Les enfants et leurs parents étaient venus nombreux partager ce bon moment musical.



Caravan'Jazz

Chaque année pendant le Festival Jazz à Vienne, la Caravan'Jazz fait étape dans différentes communes de ViennAgglo, une occasion d'aller à la rencontre du public pour un spectacle festif, dans l'esprit du festival, mais aussi de faire participer les musiciens amateurs des écoles de musiques locales. Cette initiative portée par la MJC de Vienne est soutenue par ViennAgglo et par les municipalités invitantes: pour la Sévenne, Serpaize, Luzinay, Villette de Vienne et Chuzelles accueillent ainsi la caravane à tour de rôle.

Cette année la CaravanJazz s'est donc arrêtée et à Chuzelles le mardi 7 juillet. Un public nombreux et averti était venu applaudir en première partie le «5 à 7 Band» de l'Harmonie, et les enfants de l'atelier Jazz de l'Ecole de Musique de Seyssuel-Chuzelles.

Puis ce fut au tour des «Buttshakers» de s'emparer de la scène. Le dynamisme de leur chanteuse et de leur musique d'inspiration rhythm'n blues et soul n'a pas tardé à mettre beaucoup d'ambiance dans la cour de l'école.

Et en fin de soirée, c'est le DJ Harry Cover qui a pris le relais pour faire danser tout le monde.

Ce fut une très bonne soirée pour tous, malgré la menace d'orages qui n'ont finalement pas éclaté.

Merci à la MJC de Vienne qui a assuré la technique, et aux associations qui ont géré la buvette (APE, FCS et AFR), ce qui ne fut pas une tâche facile en raison d'une coupure d'eau de plusieurs heures dans tout le centre village!



Feu d'artifice du 13 juillet

Quelques jours plus tard, c'était à nouveau la fête à Chuzelles à l'occasion du feu d'artifice. Organisé en partenariat avec la commune de Luzinay, il était tiré cette année à Chuzelles depuis le stade. Le public présent a pu admirer un très beau spectacle pyrotechnique, suivi par une petite frayeur causée par un départ d'incendie, qui a heureusement été rapidement maîtrisé et n'a pas causé de dégâts.

La soirée était complétée par un repas et un bal, qui étaient organisés ainsi que la buvette par le Football Club de la Sévenne. La fête s'est prolongée tard dans la nuit dans une bonne ambiance familiale et intergénérationnelle.



Correspondant Défense

L'armée de Terre « au contact »

Présente au cœur des villes au plus près de nos concitoyens, elle agit depuis plus de six mois dans le cadre de l'opération sentinelle, mais aussi en opérations extérieures.

Dans le contexte actuel, l'armée de Terre est un partenaire majeur des jeunes favorisant leur premier emploi.

Avec des durées de contrats adaptées allant de 1 à 10 ans, l'armée de Terre poursuit son recrutement pour atteindre un total de 15000 jeunes en 2015. N'hésitez pas à vous renseigner dès à présent au CIRFA de Grenoble (04 76 76 22 30) ou sur notre site internet sengager.fr, de nombreux postes sont à pourvoir.

Pour la commune de Chuzelles, le correspondant défense est M. Hubert JANIN. Il peut répondre aux jeunes chuzellois(es) sur les métiers de l'armée en prenant RDV avec lui (via le secrétariat de la mairie).

INFOS DIVERSES:

Marché du mardi

Le marché du mardi matin sur la place du Belvédère s'est étoffé avec la présence des marchands ambulants suivants :

- M. Daniel Tenet : Charcuterie-traiteur
- Mme Catherine Touboul-Paret : Fruits, miel, produits locaux.
- M. Cédric Hyvernats : Fruits et légumes

Par ailleurs, le camion à pizza "Olive-pizza" est maintenant présent à Chuzelles le mardi soir.

Nouveaux horaires d'ouverture des bureaux de poste

Villette de Vienne :

le bureau de Poste est maintenant ouvert tous les matins :

- le lundi de 9h30 à 12h00
- du mardi au samedi de 8h30 à 12h00

Luzinay

- fermé le lundi
- du mardi au vendredi de 14h à 17h45
- le samedi de 8h45 à 12h00

Collecte des ordures ménagères

La collecte étant effectuée le mardi matin, les bacs peuvent être sortis le lundi soir et doivent être rentrés dès que possible après le passage du camion afin de ne pas encombrer la voie publique.



Déchetteries

Déchetterie de Villette de Vienne: où en sont les travaux ?

La déchetterie de Villette de Vienne est fermée depuis le 13 octobre 2014 afin de permettre la réalisation d'importants travaux de modernisation.

La durée prévisionnelle de travaux annoncée au démarrage du chantier était de 8 mois.

Au moment de la réalisation des fouilles permettant la substitution des matériaux-support des fondations des murs de quais, la nappe d'accompagnement de la Sévenne a noyé la zone de travaux.

Le chantier a donc été interrompu et une première tranchée drainante a été réalisée pour accélérer l'évacuation des eaux.

Cet ouvrage n'ayant pas amélioré la situation, de nouvelles investigations hydro-géotechniques ont été nécessaires afin de déterminer une solution permettant de relancer le chantier.

Ainsi, au début du mois de juin l'assèchement des zones inondées a pu être effectué grâce à un réseau de drains périphériques et en épis.

La fin des travaux de la déchetterie est engagée, laissant espérer une réouverture du site au public en novembre.

A l'issue des travaux vous retrouverez un site amélioré avec:

- une rampe d'accès réservée aux usagers
- 8 quais permettant d'améliorer l'accueil et le tri avec notamment un emplacement réservé pour les déchets de bois
- des locaux techniques permettant de stocker de manière conforme les déchets dangereux et les déchets d'équipements électriques et électroniques
- et un bas de quai réservé aux poids lourds qui manipulent les bennes.

Horaires d'ouverture

DECHETTERIE DE CHASSE-SUR-RHONE

Route de Communay

Tél. : 04.78.07.02.80

Ouverture :

Lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Samedi : 9h00 - 18h00

DECHETTERIE DE PONT-EVEQUE

ZI de l'Abbaye

Tél. : 04.74.16.07.55

Ouverture :

du lundi au samedi : 8h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

DECHETTERIE DE VIENNE

Saint Alban les Vignes

Tél. : 04.74.31.05.83

Ouverture :

du lundi au samedi : 8h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

L'info logement du mois

Locataires sur le départ : veillez à respecter le délai de préavis légal !

Lorsque le locataire quitte son logement, la loi prévoit qu'un délai de préavis doit être respecté à l'égard du bailleur.

Ce délai de préavis est par principe de 3 mois en location non meublée. Toutefois, dans de nombreuses situations, il peut être ramené à un mois.

Le congé donné par le locataire doit être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, signifié par acte d'huissier ou remis en main propre contre récépissé ou émargement. Ce délai court à compter du jour de la réception de la LRAR, de la signification de l'acte d'huissier ou de la remise en main propre.

La loi ALUR du 24 mars 2014 a introduit de nouveaux cas de réduction de préavis ayant vocation à s'appliquer désormais sans distinction aux contrats de location conclus avant ou après l'entrée en vigueur de la loi ALUR. En effet, la loi MACRON n°2015-990 du 6 août 2015 a étendu le champ d'application des nouveaux cas de réduction de préavis en permettant aux locataires ayant signé un bail avant l'entrée en vigueur de la loi ALUR de bénéficier de la nouvelle réglementation.

Rappel des délais de préavis réduits existants :

- obtention d'un premier emploi
- mutation
- perte d'emploi
- nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi
- bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

Nouveaux cas de réduction de préavis :

- bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée (AAH)
- locataires dont l'état de santé justifie un changement de domicile, sans condition attachée à l'âge de l'occupant
- locataires pour lesquels un logement social leur a été attribué.
- locataires occupant un logement situé sur une des communes concernées par le décret sur l'encadrement des loyers ; (Pour savoir si le bien que vous occupez est situé en zone dite « tendue », n'hésitez pas à nous contacter !)

Attention! Le locataire qui souhaite bénéficier du délai de préavis réduit doit préciser le motif invoqué et le justifier au moment de l'envoi de la lettre de congé. A défaut, le délai de préavis applicable à ce congé est de 3 mois.

Il convient de préciser que pour les locataires du parc social, ces nouveaux cas de réduction de préavis s'appliquent avec quelques spécificités :

- Le délai de préavis est également ramené à un mois lorsque le locataire quitte son logement HLM conventionné ou non pour bénéficier de l'attribution d'un nouveau logement dans le parc du même bailleur.
- Le délai de préavis est ramené à deux mois lorsque le locataire quitte son logement HLM conventionné pour bénéficier de l'attribution d'un nouveau logement dans le parc d'un autre bailleur HLM.

Nota Bene : En location meublée, lorsque le logement constitue la résidence principale du locataire, le préavis est de un mois.



Permanences à Vienne : Consulter les dates sur le site www.adil38.org

Bâtiment Antarès - 30 avenue du G^{al} Leclerc

ADIL 38 / Agence Nord Isère
Imm. les Bouleaux – 1 rue Buffon
38300 Bourgoin-Jallieu
Tel 04.74.93.92.61

ADIL 38 : 2 boulevard M^{al} Joffre 38 000 Grenoble - Tel 04.76.53.37.30

L'ADIL 38 est agréée par le Ministère chargé du logement; elle regroupe l'Etat, le Conseil Général, les collectivités locales, Action Logement, les organismes de logements sociaux et d'intérêt général, les établissements de crédit, les professionnels et les associations d'usagers. Les conseils de l'ADIL sont totalement gratuits.

**ADIL / AGENCE
DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT**



OSEZ Groupe est un relais entre l'offre et la demande en matière d'emploi. Animée par des valeurs de l'économie sociale et solidaire sous la Présidence de M. Daniel Lefranc et la Direction de Frédérique Gervasoni, l'équipe de OSEZ Groupe travaille dans le respect de l'autre pour permettre le retour à l'emploi. Choisir OSEZ Groupe c'est préférer un parcours sécurisé.



L'agence référente de votre commune
est située à Vienne, 30 avenue Général Lecterc,
Bâtiment Orion - Espace Saint-Germain
Une équipe à votre service au 04 58 17 71 59
ou par mail : assistanteir@osez.asso.fr

Nos plus :

- La **connaissance des salariés**, pour mieux répondre à votre demande
- Le **suivi personnalisé des salariés** pendant la mission pour une véritable valeur ajoutée
- La réactivité, la proximité pour être **au plus près de votre demande**

Une large
gamme
de services

TÉL : 04 58 17 71 59

À destination des entreprises :
métiers de la production
industrielle et artisanale,
BTP et gros œuvre, hôtellerie
et restauration, services
administratifs et tertiaires,...

Pour les particuliers : ménage,
repassage, garde d'enfants
et de nourrissons,
soutien de personnes âgées
ou dépendantes,...

Vers les collectivités
et les associations : entretiens
des espaces verts, aide restauration
et cantines, services administratifs,
gardiennage et sécurité,...



LOISIRS - CULTURE

Ludomobile



Dates de passage du ludomobile

Horaires: les lundis de 10h à 12h30 et de 14h00 à 18h

| | |
|-------------------|------------------------|
| 21 septembre 2015 | 08 février 2016 |
| 12 Octobre 2015 | 14 mars 2016 |
| 16 novembre 2015 | 18 avril 2016 |
| 07 décembre 2015 | 18 mai 2016 |
| 18 janvier 2016 | juin 2016 Caravan'jeux |

Bibliothèque

Nouveau : retour des livres

A partir du 1er octobre, la bibliothèque met à disposition, pour ses lecteurs qui ne peuvent pas se déplacer aux horaires d'ouverture, une "boîte aux lettres" pour rendre les documents. Cette boîte se trouve à la mairie (au dessus de la boîte aux lettres de la mairie) et vous pourrez y déposer les livres en prenant soin de les emballer dans un sac plastique.

Animations : Sang d'encre

Murder Party

A l'occasion du festival «Sang d'encre» organisé par la MJC de Vienne, la bibliothèque organise une "murder party" le vendredi 13 novembre à 18h. Au programme : une enquête dont vous êtes le héros... Pour adultes et ados, sur inscription à la bibliothèque.

Prix des lecteurs : Gouttes de sang d'encre

Comme chaque année, les lecteurs peuvent voter pour leur roman policier préféré en compétition pour le prix des lecteurs.

ASSOCIATIONS

NB : Les pages suivantes sont réservées aux associations. Les informations qui y sont publiées le sont sous la responsabilité de leur auteur.

Paroisse



JESUS t'invite à le rencontrer

Rendez vous au caté

**INSCRIPTIONS à la Maison Paroissiale de
Chuzelles :**

☺ le samedi matin : de 10 h à 12 heures

(permanences particulières les 19 et 26 septembre)

Renseignements :

- par mail à catesteblandine@gmail.com

- par téléphone auprès de Aurélie VALOT 06-74-98-18-83



FNACA

04 74 85 83 36
06 62 18 83 36

**DATES des RÉUNIONS ou MANIFESTATIONS F.N.A.C.A
pour l'année 2015 / 2016**

**Samedi 19 septembre : Concours de pétanque à l'AIRE DE PIQUE-NIQUE.
Le vendredi 9 octobre à 17h30 : ASSEMBLÉE Générale aux POLETIÈRES.
Le dimanche 15 novembre : Matinée saussissons au Mille-club.
Le dimanche 20 mars 2016 : Repas annuel à Seyssuel
VOYAGE de 5 ou 6 jours en juin 2016.
Voyage d'une journée le vendredi 26 août 2016.
Concours de pétanque le 24 septembre 2016**

Le PRÉSIDENT J. PLANTIER



Ecole de musique de Seyssuel Chuzelles

Après les festivités d'été, telles que la fête de la musique à Seyssuel et le Caravan'jazz à Chuzelles, l'école de musique de Seyssuel-Chuzelles (E.M.S.C.) a pris une pause estivale, bien méritée !

Septembre étant vite arrivé, elle a repris ses activités autour de son projet musical, orchestré par son directeur, Henri Gensburger et de sa présidente Murielle Gaviot-Blanc. Cours, formations musicales, instruments, chorale... sont au rendez-vous de cette année. Dès 4 ans les enfants sont guidés pour une première ouverture au monde sonore et **cette année une classe est ouverte le mercredi à 15h15 à Chuzelles pour les 4/5 ans.**

En nouveauté, l'école de musique de Seyssuel-Chuzelles propose également pour les plus jeunes des séances d'initiation aux instruments où chacun pourra s'essayer aux vents, cordes

et percussions, pour choisir ensuite son instrument.

L'E.M.S.C. proposera à nouveau des concerts et auditions, tout au long de l'année. Elle reste très active, dans son partenariat avec les autres écoles de musique et harmonies du Nord-Isère, pour partager des moments musicaux et participer aux événements locaux ! Toutes ces manifestations sont autant d'occasions données aux musiciens de s'essayer aux émotions de la scène et de révéler leurs talents !

Une nouvelle année riche en musique et en chanson s'annonce à l'E.M.S.C. !

Pour en savoir plus sur les enseignements et les instruments proposés, rendez-vous sur notre site : ecolemusiqueseychu.fr

***Vous pouvez également nous contacter par mail :
ecolemusiqueseychu@gmail.com***

20 juin 2015 : fête de la musique à Seyssuel



7 juillet 2015 - Caravan'jazz à Chuzelles



ACCA

Chassez les idées reçues !

rencontre

nature

convivialité

Un Dimanche à la Chasse

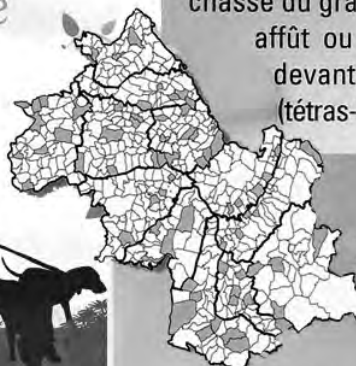
18 octobre 2015

En toute sécurité, découvrez la nature autrement...

Accompagnez des chasseurs, près de chez vous,
une matinée, gratuitement et sans formalités

DIVERSITÉ DES TERRITOIRES ET MODES DE CHASSE

Plusieurs modes de chasse sont proposés en fonction des territoires : chasse du grand gibier (approche, affût ou en battue), chasse devant soi au chien d'arrêt (tétrasyre, faisane, bécasse)...



PROGRAMME

- Accueil
- Café de bienvenue
- Présentation du territoire de chasse
- Départ pour la partie de chasse
- Retour à la cabane pour midi
- Collation ou repas offert par la société de chasse d'accueil
- Bilan

Chaque participant repartira avec un livret pédagogique présentant la chasse en Isère.

ÉQUIPEMENT

Prévoir des bottes ou de bonnes chaussures, une tenue adaptée à la météo, couleur nature (verte ou marron), jumelles, appareil photo,.... Un gilet orange sera offert par la Fédération des chasseurs.

Les chasseurs de l'Isère prônent une cohabitation bien comprise entre les différents utilisateurs de la nature. L'idée, relayée au niveau national, d'accueillir des non-chasseurs, le temps d'une partie de chasse, et de partager ensemble un moment de convivialité, a été retenue. C'est pourquoi la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère participe à nouveau à l'opération «un Dimanche à la Chasse».

Elle se déroulera le **18 octobre 2015** pour permettre au grand public de «chasser les idées reçues» et de découvrir les vrais contours de la chasse en zone rurale, empreints de respect et de cordialité, **en accompagnant des chasseurs le temps d'une matinée ou journée** puis en partageant un repas à la cabane de chasse.

COMMENT S'INSCRIRE ...

L'opération est **réservée aux non-chasseurs** qui peuvent s'inscrire selon le secteur ou le mode de chasse retenu, **avant le 9 octobre**, auprès de la société de chasse concernée ou de la Fédération. **La participation est gratuite**, sans autre formalité que de devoir réserver.

Fédération des chasseurs de l'Isère - www.chasse38.com

ACCA Chuzelles - Patrick LABBE 06 88 22 89 44

Association Familiale Rurale

L'été s'éloigne peu à peu, une nouvelle saison va bientôt commencer pour l'AFR. Ouvrez vos agendas et notez les moments de convivialité que vous propose l'Association Familiale Rurale de Chuzelles pour 2015/2016 :

- **Téléthon, les 4 et 5 Décembre 2015.** En partenariat avec la Gymnastique Volontaire de Chuzelles, la chorale La Clé des Chants et le Football Club de la Sévenne. Le programme vous sera détaillé lors d'un prochain bulletin municipal.
- **Assemblée Générale le Vendredi 8 Janvier 2016 à 20h** salle des Poletières,
- **Soirée Code de la Route, le Vendredi 25 Mars 2016 à 20h 30** au Mille-Club,
- **Marche de Nuit, le Vendredi 29 Avril 2016.** Départ du Mille-Club vers 20h 30,
- **Rallye familial, le Dimanche 5 Juin 2016.** Dernier départ de la marche à 9 h.

A ces occasions, il est agréable de se retrouver, tous âges confondus, en famille, en groupe, pour échanger et faire connaissance avec les nouveaux habitants de notre village.

Des tables et des bancs peuvent être loués aux habitants du village pour des manifestations familiales pour la modique somme de 2€ par table et 1€ par banc.

Contactez impérativement le responsable Michel Pras au 07 71 59 71 92

Si vous souhaitez nous rejoindre au sein de notre association vous pouvez contacter les présidents:

- **Christian CHANAL** au 06 85 66 64 15 ou
- **Philippe MOREL** au 06 03 07 61 39

Notez aussi que l'Association a reconduit son offre d'accompagnement scolaire pour 2015-2016, suivant détail ci-dessous.

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Cette proposition s'adresse aux familles ayant des enfants scolarisés en primaire et au collège.

- Objectif de l'accompagnement :

Aider les enfants :

- à comprendre ce qui leur est demandé et à améliorer leur organisation,
- à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent dans certaines matières,

Cette action ne vise pas à faire le travail des enseignants, ni celui des enfants, mais se veut une contribution au service de l'épanouissement de l'élève dans sa scolarité.

-Accueil des enfants :

le mercredi après-midi de 16h30 à 18h à partir du 9 septembre 2015.

-Inscriptions et renseignements :

Sur place les mercredis de Septembre, salle des Poletières

Par téléphone, contacts : **Marie Thérèse CARRET** (06 75 79 84 73)

Michèle GARDAIS (04 74 57 91 66 / 06 99 75 48 37)

-Droit d'inscription : 30€. Il est familial et annuel et comprend l'adhésion à la fédération « Familles Rurales ». Voir les différentes missions possibles de notre fédération sur le site « familles rurales .org »

-APPEL AUX BÉNÉVOLES

Toutes les personnes souhaitant contribuer à cette action, même ponctuellement, sont les bienvenues. Le renforcement de notre potentiel ne peut que permettre de consacrer plus de temps à chaque enfant.

Chuzelles, Histoire et Patrimoine

C'est dans le cadre des journées du patrimoine du samedi 20 juin 2015 qu'a eu lieu à la chapelle St-Maxime, une exposition de matériels agricoles. Pour clôturer la journée, le Président de l'association Jean-Yves BOURGUIGNON, géomètre-expert foncier, avait invité les voisins de la chapelle et autres visiteurs à participer à la pose de vieilles bornes selon les anciennes traditions.

Le Bornage à l'ancienne

La 1ère borne est posée sur du charbon de bois brisé, de manière à ce que celui qui viendrait l'enlever la nuit ne puisse sortir tous les morceaux de charbon.

La 2ème est posée de la même façon, sur de la brique pilée.

Les 3ème et 4ème sont posées sur des témoins ou garants constitués par des galets. Cassés en deux et posés sous la borne, ils montrent l'emplacement de celle-ci lorsqu'elle est arrachée par un tracteur.

Enfin la dernière borne fut posée à la vigneronne. Les trois bouteilles de bon vin bues, de Côtes-du-Rhône et de Côte-Rôtie, furent brisées et posées sous la borne afin qu'en cas d'arrachage, les débris de verre témoignent de l'ancien emplacement.

Jean-Yves BOURGUIGNON, géomètre-expert foncier a effectué le bornage en présence des deux voisins : M. DAMON et Daniel CARRET, puisque ce dernier occupait jadis la ferme voisine classée point stratégique sur les cartes d'Etat-Major des Autrichiens en 1815, lors des guerres napoléoniennes. Cette ferme offrait en effet un point de vue en enfilade par la Combe Carret, la vallée de Leveau, la vallée du Rhône jusqu'aux Roches-de-Condrieu.

Le 1er adjoint de la commune de Chuzelles, Alain GRANADOS, assistait au bornage et deux grands témoins, Thierry KOVACS, Maire de Vienne et Président de la Communauté de Commune, participait aux opérations avec Max KECHICHIAN, Maire de Serpaize. Ce dernier accompagnait également les frères P ARPETTE collectionneurs de tracteurs et matériels agricoles anciens. Cette collection était complétée par celle de Roger DECOURD et Christian GIRARDET de Villette-de-Vienne et André TRUCHET de Chuzelles.

Un vent du nord léger, un superbe soleil, un public nombreux ont contribué à cet après-midi mémorable.

Programme des manifestations :

11 novembre : Exposition thématique au Mille-club : Le parcours des soldats locaux, leurs périples, leurs vies, leurs fins tragiques. Edition d'un cahier de commémoration.

05 décembre : Marché de Noël : présentation de l'association sur un stand.

08 décembre : Illumination et manifestation à la chapelle St-Maxime.



Saint-Vincent de Chuzelles

«AMITIE-ENTRAIDE ET SECOURS MUTUEL»

Etaient et sont toujours les mots «clés» de cette association chuzelloise, la plus ancienne encore existante aujourd'hui. Créée en 1831, sous forme de confrérie, par les vigneron nombreux alors, la tradition se perpétue depuis, grâce à la bonne volonté de nos sociétaires. Ses statuts ont été réactualisés en 1924 pour correspondre aux articles de la Loi 1901 régissant certaines associations. Elle compte à ce jour une centaine d'adhérents.

BUTS

Aujourd'hui : Le monde moderne a modifié notre mode d'intervention. L'entraide et le secours sont plus à caractère «moral et amical». Nos activités sont surtout basées sur l'amitié, la convivialité et les échanges à l'occasion de nos diverses manifestations.

ACTIVITES

Assemblée générale suivie du repas annuel. Messe à l'intention de nos adhérents disparus. Sauvegarde du lien amical et d'entraide auprès de nos adhérents.

Organisation d'un concours de belote ouvert à tous.

Sortie annuelle à la découverte de notre beau pays et de ses richesses terriennes, historiques ou autres (cultures, vignobles, musée, château...), occasion de rassemblement amical.

Concours convivial de pétanque suivi d'un petit casse-croûte entre adhérents.

Repas grenouilles entre adhérents.

FONCTIONNEMENT

La SAINT-VINCENT fonctionne comme toute association loi 1901 avec un conseil d'administration. La cotisation est annuelle et atteste de l'état de membre.

Les Prieurs, sont les agents de liaison chargés de maintenir le contact humain. Ils collectent les cotisations de chaque membre, préviennent les adhérents des événements et leur indiquent la date des cérémonies, prennent les inscriptions lors des voyages ou banquets.

Les membres présents lors des funérailles, recouvrent le cercueil du drap de l'association et accompagnent le disparu jusqu'au caveau familial. Chaque membre est libre d'accompagner le défunt jusqu'à sa dernière demeure.

Pour toute information vous pouvez contacter sa Présidente Marie-Thérèse CARRET au 06 75 79 84 73.





ADMR Intercommunale

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL – ADMR

284 Rue de la Forge 38200-VILLETTE DE VIENNE

Créée sur SERPAIZE il y a 70 ans, elle est basée à VILLETTE DE VIENNE dans la maison des Associations et intervient à domicile principalement sur les communes de CHUZELLES, LUZINAY, SAINT JUST CHALEYSSIN, SEPTEME, SERPAIZE, SEYSSUEL et VILLETTE DE VIENNE.

Sa dernière assemblée générale de Juin 2015 fait ressortir une progression en 2014 du nombre d'heures réalisées entraînant des déplacements importants pour nos salariés. Un des objectifs 2015 sera de réorganiser nos circuits afin de réduire les kilométrages et les coûts liés à ses trajets. Nous restons compétitifs sur le prix de revient horaire d'une intervention.

L'ADMR peut vous apporter une aide à la personne et aux familles avec :

Son service de soutien à domicile : En cas de maladie, d'hospitalisation, de décès, d'accident de la vie, de difficultés passagères, des professionnels qualifiés vous soutiennent dans votre vie familiale en vous apportant :

- Une aide dans les tâches matérielles : entretien courant du logement, du linge, repassage, courses, préparation et aide à la prise des repas ;
- Une aide, de plus en plus nombreuse, aux sorties d'un établissement hospitalier, à la toilette. Accompagnement régulier ;

Notre technicienne de l'intervention sociale et familiale peut vous apporter une aide dans la réalisation des activités et dans la transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne, à contribuer au développement de la dynamique familiale, dans votre rôle éducatif auprès des enfants ;

Notre service de garde d'enfants à domicile : Faire garder votre enfant dans son environnement familial alors que vous travaillez, le savoir à la maison quand il est malade, éviter les déplacements quotidiens...

Notre personnel qualifié intervient à domicile, aussi bien en accompagnement de jeunes mamans, d'enfants, que d'aide « au confort » et aux personnes âgées ou handicapées.

Durant les vacances, nous faisons appel à de jeunes remplaçantes dévouées et très sérieuses.

Pour tout renseignement ou information, vous pouvez vous adresser du lundi au vendredi au secrétariat de l'ADMR Tél : 04 74 57 91 31. Mail : admrserp@fede38.admr.org

Ou auprès de la responsable du village : Marie-Claude BONNET au 04 74 57 04 20 ou de la Présidente : Marie-Thérèse CARRET au 06 75 79 84 73

Gym Volontaire Chuzelles



KIDS DANCE : Découverte de la danse sur des musiques latino (Zumba etc...) Enfants 7/13 ans – **MERCREDI am.**



GYM TONIQUE : Travail cardio avec renforcement du haut et du bas du corps. **MARDI matin et JEUDI soir.**



GYM ADAPTEE : Méthode progressive afin d'améliorer motricité et souplesse du corps. Gym adaptée aux seniors, aux personnes en surpoids et à une reprise d'activité sportive après arrêt pour pathologie. **MARDI matin.**



COORDINATION EQUILIBRE/MEMOIRE POUR SENIORS ACTIFS : Développer les aptitudes physiques et psychomotrices, renforcer la concentration sur des airs latino. **MARDI am.**



TOTAL BODY : Alternance de travail musculaire avec résistance et de travail cardio. **JEUDI matin.**



RENFORCEMENT MUSCULAIRE : Travail musculaire favorisant la tonicité des muscles abdominaux et dorsaux. **MERCREDI soir.**



STRETCHING : Exercice destiné à développer la souplesse. Etirement et affinement de la silhouette. **JEUDI soir.**



BODY ZEN : Cours alliant plusieurs techniques de gym douce : Tai Chi, Qi Gong, gym suédoise... Relaxation et amélioration de la souplesse, découverte de soi. **MARDI soir.**



PILATES : Travail postural, renforcement et raffermissement des muscles profonds. Aide à lutter contre le stress physique et mental. **LUNDI soir et JEUDI matin.**



BOKWA FITNESS : Mélange de danse sud-africaine et de boxe. **LUNDI soir.**

ZUMBA : Programme d'entraînement physique combinant des éléments d'aérobic et de danses latino. **MARDI et MERCREDI soir.**

STEP : Cours chorégraphié autour du step suivant le rythme de la musique. Musculation des jambes et des fessiers. **MARDI soir.**

MARCHE ACTIVE et MARCHE NORDIQUE : Sport de plein air, développe le système cardio-vasculaire et l'endurance. **LUNDI soir et JEUDI matin.**



ANIMATEURS QUALIFIES

Chaque semaine des cours mixtes de qualité, pour tous les âges, ambiance conviviale.

Du LUNDI au JEUDI
Au MILLE CLUB
Et au STADE de CHUZELLES
(pour la marche)

Toutes les infos et les horaires sur notre site
gymvolontairechuzelloise.com

Dépliants disponibles en mairie

Reprise des activités
LUNDI 7 SEPTEMBRE 2015

CONTACTS :

| | |
|------------|----------------|
| MONIQUE G. | 06.23.77.17.40 |
| CHANTAL | 06.78.76.38.85 |
| SUZANNE | 06.25.37.86.79 |
| MONIQUE B. | 06.13.01.14.24 |



Football Club de la Sévenne

Au revoir LILOU

Début juillet Louis DIGONNET nous quittait. Avec lui disparaît l'un des fondateurs du Football Club Chuzelles (FCC) qui vit le jour en le 12 mai 1973 et qui au fil du temps deviendra le Football Club la Sévenne(FCS).

LILLOU comme on le surnommait occupa les postes de secrétaire, vice-président pour finir président. Parallèlement durant de nombreuses années il entraîna les équipes de jeunes. Merci LILLOU pour tout ce que tu as donné au football, tu resteras toujours dans nos mémoires.

Cette année la trêve estivale a été pour le FCS de courte durée. Après une fin de saison 2014/2015 chargée sur le plan festif (Caravan'Jazz et 13 juillet à Chuzelles), la nouvelle saison 2015/2016 a débuté début août avec la reprise des entraînements pour la catégorie sénior.

Sur le plan sportif plusieurs changements sont intervenus. Suite au départ surprise fin mai du directeur sportif du club qui de plus était le coach de l'équipe fanion nous avons été contraints de nous réorganiser rapidement pour fidéliser nos licenciés. Ainsi malgré la descente de l'équipe 1 de PHR (niveau régional) en excellence de district (plus haut niveau départemental) l'effectif est resté stable. Ceci montre combien au-delà de la compétition la convivialité est importante dans un club comme le nôtre. Nous avons même eu le plaisir de voir le retour de jeunes très prometteurs issus du club qui étaient partis faire leurs armes dans des clubs leur permettant de jouer pour les catégories de jeunes à un niveau plus élevé (ligue).

L'équipe fanion sera donc coaché par un duo composé de Damien DESFAYES et de Jérôme HERNANDEZ tandis que l'équipe réserve sera sous la responsabilité de Robert BARBET. Arnaud CHAUMETTE et Grégory SCHMITT suivront les séniors 3. Pour les autres catégories de foot à 11 (U15, U17 et U19) nous renouvelons pour cette saison une entente avec nos voisins du CVL38 (club regroupant les communes de Luzinay, Saint Just Chaleyssin et Valencin). Les U15 et U19 évolueront dans le district de l'Isère sous la responsabilité du CVL38 tandis que les U17 joueront dans le district du Rhône sous la responsabilité du FCS.

Concernant le football d'animation l'après-midi portes ouvertes du mercredi 2 septembre a connu un grand succès. Nous avons enregistré à cette occasion de nouvelles inscriptions. Mais il n'est pas encore trop tard pour nous rejoindre.



Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter :

Les co-présidents Philippe MOREL : 06 03 07 61 39 ou Alain TARTAVEL : 06 16 62 54 80

courriel: fc-delasevenne@lrafoot.org

site internet : www.fcsevenne.fr



Association des Parents d'Elèves

Qui sommes nous ?

L'APE (Association des Parents d'Elèves, loi 1901) est présente sur Chuzelles depuis 1977. C'est la seule instance reconnue auprès de l'Education Nationale ainsi que des élus des collectivités territoriales (mairie, ViennAgglo,...).

Elle est constituée de parents déjà « rodés » ou « nouvellement » arrivés, membres actifs ou simples adhérents. Chacun y joue un rôle dans une dynamique très conviviale. Vous trouverez bientôt notre trombinoscope sur le panneau d'affichage de l'APE, situé à l'entrée de l'école maternelle.

Le but de l'APE est d'améliorer la vie des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire (NAP, garderie et restaurant scolaire).

Que faisons-nous ?

Notre rôle est de :

- **Représenter les parents d'élèves aux conseils d'écoles** : 3 réunions officielles par an regroupant l'équipe enseignante, les ATSEM, la mairie et les parents élus
- **Faire remonter vos remarques et questionnements** sur l'organisation de l'école, des NAP, de la cantine et du périscolaire
- **Vous communiquer** par mail les informations majeures de nos échanges avec l'école et la mairie, dont les PV des conseils d'école
- **Participer** à la vie de l'école (financement de matériel pédagogique, charte école - famille)...

Des réunions ont lieu tous les deux mois et sont **ouvertes à tous les adhérents**.

Sur l'année 2014-2015...

L'année scolaire écoulée, 2014-2015, a été riche en changements importants. En effet, l'école a été primarisée, nous avons accueilli une nouvelle directrice, Mme Cazaubon-Rose et les « NAP » ont été mises en place. Nous resterons vigilants cette année sur la mise en place de ces nouvelles organisations.

L'APE a également participé, pour la première fois, à l'organisation de Caravan'jazz, en plus du traditionnel marché de Noël. Les bénéfices seront réinvestis pour du matériel pédagogique au profit des enfants scolarisés.

Les coordonnées des représentants de parents sont affichées à l'école. N'hésitez pas à nous contacter : apecuzelles@gmail.com.



Association des Parents d'Elèves • Place des écoles • 38200 CHUZELLES

apecuzelles@gmail.com



Centre 1000 loisirs

Chuzelles, Luzinay, Serpaize, Seyssuel, Villette de Vienne

Mille loisirs et +... si affinités

Enfants, adolescents et jeunes, de 3 à 17 ans, prennent plaisir à se divertir, apprendre, échanger... au centre 1000 loisirs lors d'ateliers, de stages, de sorties... **Streetbike, zumba, aventure, équitation, théâtre...** Les animateurs sont diplômés (*) et à l'écoute pour proposer des moments inoubliables.

Le centre accueille les enfants porteurs de handicap.

Projet éducatif et pédagogique

L'enfant et l'adolescent du territoire de la Sévenne font l'expérience d'un développement physique, intellectuel, moral et civique. Chacun accède à des loisirs de qualité où laïcité, égalité des droits, respect de l'individu sont des valeurs fortes.

Fonctionnement

Le mercredi, accueil à la journée, de 7h30 (jusqu'à 9h) à 17h ou 18h25, à la demi-journée, matin ou après-midi avec repas.

Durant les vacances scolaires :

- activités à la journée (minimum 2 jours par semaine)
- stages sportifs à la semaine
- camps hiver et été

Le centre est prestataire de la commune de Chuzelles pour les temps d'activités périscolaires (TAP).

En extra-scolaire, le centre propose aux enfants, adolescents et adultes, du **théâtre** avec Nicolas Crespin, dans des salles mises à disposition par les mairies.

Le centre 1000 loisirs est une association loi 1901 agréée par la Protection maternelle infantile (PMI) et Jeunesse et sports. Partenaires financiers : communes de Luzinay, Chuzelles, Villette-de-Vienne, Serpaize, Seyssuel et la CAF.

Centre 1000 loisirs, 242 rue des Allobroges, à Luzinay (à côté de l'école et en face du garage Renault),
téléphone : **04 74 57 41 74** ou **06 26 73 50 53**, mail : **milleloisirs@orange.fr**
site internet : **http://cmlchuzelles.canalblog.com**.

Jours d'inscription : mardi, 9-18h30, mercredi, 17-18h30 et jeudi, 9-18h.

(*) Diplômes de l'animation : brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) ; brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ; d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) ou de directeur (BAFD).

Dimanche 27 Septembre 2015 Spectacle de Théâtre Salle des Brosses à Communay

● Spectacle des enfants et ados à 13h30

● Représentation adulte 18h30 «Et merde... encore Noël !!!»

Noël, encore Noël, toujours Noël... et si tout n'était qu'un leurre?

Faudrait-il inventer le Père Noël? Il semblerait qu'il ne soit pas au dessus de tout soupçon...

D'après des textes d'un collectif d'auteurs, mise en scène par Nicolas Crespin

Spectacle adulte interdit à ceux qui croient encore au père Noël !



RUGBY Club de la Sévenne

Venez rejoindre l'ECOLE de RUGBY de la SEVENNE

Reprise des entraînements le samedi 5 septembre

de 9h30 à 11h30

au stade de Luzinay

SI TU VEUX DÉCOUVRIR LE RUGBY ?

TU PEUX VENIR FAIRE UN ESSAI LES SAMEDIS-
DU MOIS DE SEPTEMBRE

Concerne les catégories garçons et filles :

- -6 ans (enfants nés en 2010 (5 ans révolus))
- -8 ans (enfants nés en 2008 et 2009)
- -10 ans (enfants nés en 2006 et 2007)
- -12 ans (enfants nés en 2004 et 2005)

SITE INTERNET : <http://rcs38.e-monsite.com>

Contact : edr.rcs38@gmail.com / Franck au 06 62 06 82 66

MUNICIPALITÉ

CONSEILS MUNICIPAUX

Extrait de compte-rendu du conseil municipal du 24.06.15

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, A. GRANADOS, D. MEZY, H. JANIN, D. BUTHION, I. MAURIN, F. VALOT, A. GODET, I. NGUYEN, O. HIRSCH, L. RELAVE, H. FANJAT, J. SOULIER, M. DELORME, P. ALLARD.

EXCUSE(S) : MT. ODRAT (a donné pouvoir à I. MAURIN), M. PELAGOR DUMOUT (a donné pouvoir à M. MOREL), A. GRES (a donné pouvoir à A. GRANADOS).

ABSENT(S) : C. DIGONNET - Secrétaire de séance P. ALLARD

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2015 à l'unanimité.

D020 : SERVICES PÉRISCOLAIRES : RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET TARIFS 2015/2016.

Approbation des 3 règlements intérieurs applicables aux services périscolaires pour l'année scolaire 2015/2016

Revalorisation des prix des services comme suit :

- prix du repas 4,07 €
- prix forfaitaire des TAP 8€ par période
- tarifs de la garderie périscolaire inchangés. À l'unanimité

D021 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE

Afin d'assurer des perspectives d'évolution de carrière dans la collectivité et de développer l'action des services municipaux, il est proposé au conseil municipal de procéder à la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1er septembre 2015.

à l'unanimité

D022 : TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION DE POSTES

Le tableau des effectifs de la commune fait apparaître onze emplois qu'il y a lieu de supprimer, les postes correspondants n'étant pas pourvus en raison soit de l'avancement de grade de l'agent au grade supérieur, soit en raison du départ de l'agent (mutation, retraite) et de son remplacement par un agent recruté sur un grade différent, soit en raison de la suppression pure et simple du grade par la loi.

Suppression de 11 emplois à compter du 1er septembre 2015

Adopté, à l'unanimité

D023 : PROJET IMMOBILIER « LES TERRASSES DE CAUCILLA » - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE DE VENTE DU TERRAIN.

Le conseil autorise Mme le Maire dans le cadre du projet immobilier « Les Terrasses de Caucilla » à signer l'acte authentique de vente pour le terrain

Suite ►

Les compte-rendus de conseils sont disponibles en version intégrale sur le site internet de la mairie ou sur demande au secrétariat

Suite

nu cadastré A 1138 et classé au PLU en zone 1AUa avec la société European Homes France, pour un montant de 1 245 000 € soit

- 1 100 000€ de terrain nu
- et 145 000 € convertis en dation (local commercial de 100 m² environ) sous les conditions fixées par le compromis de vente signé le 26 décembre 2013 (par délibération du 9 décembre 2013).

Les frais, droits et émoluments de la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté par 16 voix pour et 2 abstentions (H. FANJAT, J. SOULIER)

D024 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL AVEC LA SOCIÉTÉ ROGER MARTIN RHÔNE-ALPES POUR L'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE

Par la délibération du 3 décembre 2014, le conseil municipal avait autorisé la prolongation de la convention d'occupation du terrain communal cadastré B0158 par la société Roger Martin Rhône-Alpes (...) à l'issue de la procédure d'enquête publique.

Le gisement exploitable dans l'emprise de la parcelle communale étant épuisé, la commune ne perçoit plus de redevance au titre du mètre cube extrait depuis 2013.

Afin de régulariser la situation, les parties ont décidé de procéder à la conclusion d'une nouvelle convention d'occupation de la parcelle communale. Afin de régulariser la situation, les parties ont décidé de procéder à la conclusion d'une nouvelle convention d'occupation prévoyant le versement d'une redevance annuelle d'un montant de 1000 € TTC, indexée annuellement sur l'Indice du Coût de la Construction (ICC).

Accordé, à l'unanimité

D025 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RADIOTÉLÉPHONIE POUR L'OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

SFR, dont les antennes sont implantées dans la ZAC des Pins sur un terrain communal cadastré A2712 propose de revoir les modalités financières liées à l'occupation du terrain (convention de mars 2006 pour un loyer annuel de 1609 € indexé sur l'ICC). Cette modification des conditions d'indemnisation nécessite la conclusion d'une nouvelle convention d'occupation du terrain, dont les principales dispositions restent inchangées sauf : -la durée de 15 ans au lieu de 12

- Le loyer annuel de 2300 € réévalué de 2 % chaque année et non plus indexé sur l'ICC.

- Le délai de résiliation passe de 18 mois à 24 mois.

- L'instauration d'un droit de préférence au bénéfice de SFR en cas de vente du terrain,

- Le renforcement des mesures de libre d'accès aux installations par la Société Française de Radiotéléphonie et d'interdiction d'intervention sur les installations propriétés de l'occupant.

à l'unanimité,

D026 : MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) : AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, obligeait initialement la commune à mettre tous ses bâtiments et installations publiques accessibles à tous les handicaps pour le 1er janvier 2015.

Les pouvoirs publics ont pris conscience de l'impossibilité de respecter cette date butoir. Par conséquent, le délai a été prolongé par l'ordonnance du 25 septembre 2014, à condition que les exploitants d'ERP réalisent un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). En parallèle, des évolutions normatives ont été mises en place afin de simplifier les règles d'accessibilité.

L'Ad'AP permet à la commune de poursuivre les travaux d'accessibilité après le 1er janvier 2015, dans un délai de 6 ans, décomposé en deux

périodes de trois ans chacune. Elle doit être validée par le Préfet.

Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme. En cas de non réalisation des travaux, des pénalités comprises entre 5 et 20% du montant des travaux non réalisés seront appliquées.

Proposition de programmation pour la première période (en compte la pérennité des équipements et leur fréquentation) :

| Bâtiments | Budget Ad'Ap à programmer | Programmation sur 3 ans | | |
|-------------------------------|---------------------------|-------------------------|----------|----------|
| | (€ HT) | 2016 | 2017 | 2018 |
| BIBLIOTHÈQUE | 1 291 € | | 391 € | 900 € |
| CLUB DES ANCIENS | 2 689 € | | 1 789 € | 900 € |
| ECOLE MATERNELLE | 4 131 € | | 3 231 € | 900 € |
| ECOLE PRIMAIRE | 430 € | | 430 € | |
| LA PAROISSE | 13 565 € | | 12 665 € | 900 € |
| L'ÉGLISE | 6 487 € | | | 6 487 € |
| MAIRIE | 9 456 € | 8 556 € | | 900 € |
| MILLE CLUB | 7 358 € | 4 000 € | | 3 358 € |
| RESTAURANT SCOLAIRE | 5 035 € | | 4 135 € | 900 € |
| SALLE DE LA SÉVENNE | 1 883 € | | | 1 883 € |
| SALLE DES BALMES | 54 € | 54 € | | |
| SALLE DES POLETIÈRES | 20 859 € | 6 859 € | 7 000 € | 7 000 € |
| STADE (VESTIAIRES ET BUVETTE) | 17 965 € | 10 000 € | | 7 965 € |
| CABINET MEDICAL * | 55 703 € | 0 € * | 0 € * | 0 € * |
| TOTAL | 146 906 € | 29 469 € | 29 641 € | 32 093 € |

(* Changement de destination – fin de bail)

Le conseil - valide la programmation des travaux pluriannuelle -et autorise Mme le Maire à déposer l'Ad'AP auprès de la Préfecture avant le 27 septembre 2015 et à faire le nécessaire

par 16 voix pour, une voix contre (H. FANJAT) et une abstention (J. SOULIER),

D027 : INTÉGRATION DE LA COMMUNE AU PROGRAMME DE DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE PUBLIC DU SEDI

Le Syndicat Energie de l'Isère (SEDI) développe un programme expérimental de diagnostic Eclairage public permettant d'avoir une vision en coût global de ce poste budgétaire.

Ce diagnostic a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine, des recommandations d'améliorations et de mise en conformité, et se concrétise par un programme d'actions pluriannuel permettant une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public. Ce programme prévoit également d'établir la cartographie informatique du réseau.

Le coût du diagnostic s'élève à 3 350 € TTC. Le SEDI prenant en charge 60 % du financement de cette opération, le coût restant à la charge de la commune s'élève à 1420 € TTC (part SEDI : 1920 € TTC).

L'intégration de la commune dans ce programme est adoptée, à l'unanimité

D028 : INTÉGRATION DE LA COMMUNE AU PROGRAMME D'AUDIT ÉNERGÉTIQUE GLOBAL DU SEDI

Le SEDI développe un programme d'audit énergétique des bâtiments communaux. Ce programme prévoit l'analyse, par un bureau d'étude externe des bâtiments et des équipements municipaux, des systèmes de chauffage et de régulation, des consommations d'eau, de l'éclairage public et des véhicules. Cet audit a pour but d'établir un état des lieux de la situation énergétique du patrimoine, des recommandations d'améliorations et un programme d'actions pluriannuel.

Suite

La participation financière de la commune est fixée à 100 € par bâtiment analysé, auxquels s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage fixés à 6% du montant HT de l'opération.

Il est proposé d'intégrer la Commune dans le programme d'audit énergétique Global du SEDI pour les 9 bâtiments communaux suivants: Mairie-Garderie-Bibliothèque, Groupe scolaire, Club des Anciens et appartement en location, Salle du Mille Club, Presbytère, Eglise, Restaurant scolaire et atelier technique, Salle des Poetières, Vestiaires du stade.

Le coût de réalisation de l'audit est estimé à environ 1 265 € TTC

Ce programme prévoit également l'établissement des Diagnostics de Performance Energétique (DPE), obligatoires à compter du 1er juillet 2015 pour tous les ERP de plus de 500 m², soit trois bâtiments concernés (Groupe scolaire, Mairie et Restaurant scolaire), pour un coût estimé à 396 € TTC. Cette mission complémentaire n'étant pas éligible aux financements de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes sera supportée intégralement par la collectivité.

Adopté à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L 2121-22 CGCT)

Décision du Maire n° 2015/07 : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village – Lot n° 1 « Démolition, maçonnerie et VRD »

Après appel public à la concurrence, le marché a été conclu avec l'entreprise ROGER MARTIN Etablissement de Lyon pour un montant de 249 999,35 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 162 998,10 € HT (soit 195 597,72 € TTC)
- Tranche conditionnelle n° 1 (partie haute de l'ancien parking) : 66 329,95 € HT (soit 79 595,94 € TTC)
- Tranche conditionnelle n° 2 (création d'une section bois pour jeux de boules, réalisation d'un muret, création d'un abri pour bacs à ordures ménagères, réalisation de toilettes publiques.): 20 671,30 € HT (soit 24 805,56 € TTC)

La décision vaut affermissement de la tranche ferme. L'affermissement des tranches conditionnelles donnera lieu à une décision du Maire ultérieure.

Décision du Maire n° 2015/08 : Bail professionnel – local communal situé 62 rue du Verdier - Avenant n° 2

Il a été nécessaire de modifier par voie d'avenant les modalités de stationnement des patients du cabinet de kinésithérapie, pendant la durée des travaux d'aménagement du parking. L'entrée piétonne du cabinet reste inchangée. Les autres dispositions du bail restent inchangées.

Pour rappel l'avenant n° 1 avait été conclu le 24 janvier 2011 autorisant le preneur à sous-louer le local, objet du bail, à deux infirmières.

Décision du Maire n° 2015/09 : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village – Lot n° 1 « Démolition, maçonnerie et VRD » - Affermissement de la tranche conditionnelle n° 2

→ se reporter à la décision du Maire n° 2015/07

il a été décidé d'affermir la tranche conditionnelle n° 2 pour un montant de 20 671,30 € HT (soit 24 805,56 € TTC).

L'affermissement de la tranche conditionnelle n° 1 donnera lieu à une décision du Maire ultérieure.

Décision du Maire n° 2015/10 : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village – Lot n° 2 « Aménagement paysager »

Après appel public à la concurrence, le marché a été conclu avec l'entreprise ID VERDE pour un montant de 46 597,80 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 32 912,60 € HT (soit 39 495,12 € TTC)
- Tranche conditionnelle n° 1 : 13 685,20 € HT (soit 16 422,24 € TTC)

La décision vaut affermissement de la tranche ferme. L'affermissement de la tranche conditionnelle donnera lieu à une décision du Maire ultérieure.

Décision du Maire n° 2015/11 : Convention temporaire de mise à disposition d'un local à la commune pour le stockage d'une charpente

Dans le cadre des travaux d'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village il est prévu la démolition de l'ancien atelier technique situé rue du Verdier (parcelle A0339).

La charpente étant en bon état, la commune souhaite la conserver pour une réutilisation future. Ne disposant pas d'un lieu de stockage suffisamment vaste et abrité, il a été convenu de son stockage temporaire dans le hangar de Monsieur Jacques Abel Coindoz. La mise à disposition est consentie à titre gratuit. La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature ; elle pourra être reconduite tacitement dans la limite de deux années.

Décision du Maire n° 2015/12 : Projet de construction d'une salle d'animation culturelle, sportive et festive - Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - faisabilité et programmation - Affermissement de la tranche ferme

Dans le cadre du projet de construction d'une salle d'animation culturelle, sportive et festive, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé avec l'aide du CAUE, afin de définir la faisabilité et d'arrêter un programme. Il s'agit d'un marché à tranches comprenant :

- Une tranche ferme (phase préalable de faisabilité et pré-programmation accompagnée d'un volet animation de la concertation des utilisateurs),
- Une tranche conditionnelle n° 1 (phase de programmation architecturale détaillée)
- Une tranche conditionnelle n° 2 (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre).

Le marché a été lancé en procédure adaptée restreinte. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié, 16 candidats ont présenté une candidature.

Le comité de pilotage du projet* s'est réuni le 29 avril 2015 pour l'ouverture des plis et l'analyse des candidatures. Après application des critères de sélection des candidatures (40% capacités professionnelles, 30% capacités techniques, 30% capacités financières), 3 candidats ont été admis à présenter une offre pour le 5 juin 2015.

Le comité de pilotage du projet s'est réuni le 10 juin 2015 pour l'ouverture des plis, l'analyse des offres et l'audition des candidats. Après application des critères pondérés de sélection (30% méthodologie et démarche, 30% déroulé et organisation, 40% prix), l'offre de l'équipe composée par la société INITIAL Consultants et de la société DICOBAT (co-traitant) a été jugée la mieux disante.

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (faisabilité et programmation) est donc conclu avec ce groupement pour un montant de 22 000 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 11 750 € HT (soit 14 100 € TTC)
- Tranche conditionnelle n° 1 : 4 900 € HT (soit 5 880 € TTC)
- Tranche conditionnelle n° 2 : 5 350 € HT (soit 6 420 € TTC)

La tranche ferme du présent marché est affermée pour un montant de 11 750 € HT. *L'affermissement des tranches conditionnelles sera conditionné aux conclusions de faisabilité technique et économique de la tranche ferme et fera l'objet de décisions du Maire ultérieures.*

* Comité de pilotage composé de Mme le Maire, des 4 Adjointes et de Mme Critin, chargée de mission au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

Les compte-rendus de conseils sont disponibles en version intégrale sur le site internet de la mairie ou sur demande au secrétariat

Groupe majoritaire

Après un été chaud et le passage magique d'une centaine de cigognes dans le ciel chuzellois, voilà septembre symbole d'énergie et de reprise. Tous les conseillers municipaux prenant une part active à la mairie abordent déjà les projets à terminer et ceux à venir.

Parmi ces projets, celui de la future salle polyvalente est maintenant lancé, avec le démarrage de la phase de concertation qui concerne tous les Chuzellois. (voir l'article dans les pages d'actualité)

Concernant les nouveautés, nous avons appris que, contrairement à ce qui avait été annoncé, la liste d'opposition a trouvé en la personne de M. Nicolas HYVERNAT un remplaçant à Mme Jacqueline MAILLEUR. Nous souhaitons que son intégration dans les diverses commissions se passe pour le mieux.

Comme nous l'avons toujours fait, et devant les nombreuses actions à mener pour faire vivre notre village, nous accueillons toutes les bonnes volontés, les compétences et les idées nouvelles. Nous en profitons pour remercier M. Michel DELORME, qui a su dépasser les divergences électorales pour affirmer son rôle de conseiller dans la prise de responsabilité et l'action collective.

Enfin, parmi les nouveaux, nous pourrons désormais aussi compter sur la compétence de notre policier municipal M. Christophe GAUTHIER à qui nous souhaitons, en même temps qu'à tous les Chuzellois, une excellente rentrée.

Opposition municipale

Nous souhaitons une très bonne rentrée à tous les petits Chuzellois !

De même, nous espérons que les activités de terrassements et de constructions dans le centre village ne perturbent pas trop l'activité de nos commerçants et la quiétude des habitants du quartier.

Il nous paraît important de vous informer que les travaux de parking du Mille Club ajoutés à l'aménagement du Chemin du Riollet représentent pratiquement la moitié de la vente du terrain communal aménagé en lotissement, soit 500 000 €.....

Comme vous en avez été informés récemment via vos boîtes aux lettres, une réunion pour la future salle polyvalente, pilotée par un bureau d'étude (coût 25 000 €) afin d'évaluer les besoins des Chuzellois a eu lieu le 14 septembre 2015. Nous espérons que vous aurez été nombreux à cette réunion pour faire part de vos envies en matière d'équipement et nous soutenir dans notre lutte pour une maîtrise des dépenses de notre commune.

Avec l'arrivée de M. Nicolas HYVERNAT en remplacement de Mme Jacqueline MAILLEUR notre liste d'opposition compte désormais 3 élus.

Pour information et par souci de clarification M. Michel DELORME a choisi de rallier la liste majoritaire.

Vos élus Tous Unis pour Chuzelles

Pêle-Mêle de l'Été à Chuzelles

Atelier Jazz de l'EMSC



DJ Harry Cover



Caravan'Jazz

Les Buttshakers



Fête de la musique

Feu d'artifice



Chorale «la clé des chants»



Fête de l'école : lâcher de ballons du Sou des écoles